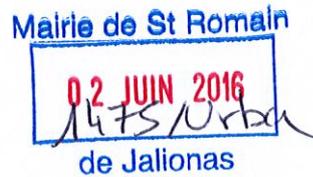




Connaître, faire connaître et protéger le patrimoine naturel



Monsieur le Maire
Mairie de St Romain de Jalionas
38 460 St Romain de Jalionas

Trept le 31 mai 2016,

Objet : PLU

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous vous remercions pour l'envoi, très complet, des documents d'études et de proposition de votre PLU.

Ceux-ci démontrent une étude sérieuse et complète des différents problèmes d'aménagement de votre territoire communal et des solutions que vous comptez apporter pour conserver une bonne condition de vie aux habitants de Saint Romain de Jalionas et à la riche biodiversité de votre commune.

Cependant nous nous permettrons quelques interrogations, remarques et suggestions suite à la lecture des différents cahiers.

1 – L'augmentation de la population

En un peu plus de trente ans celle-ci a plus que doublé. Le PLU prévoit de l'augmenter d'un peu plus de 30 % au cours des trois prochaines décennies, sans diminuer les surfaces agricoles.

Ceci nous paraît excellent, votre commune offre de bonnes qualités de vie, de plus elle est idéalement située par rapport aux centres d'approvisionnement et aux lieux d'emplois potentiels, ce qui limite fortement les déplacements.

Cependant vous avez à vous préoccuper de deux problèmes majeurs qui n'apparaissent pas solutionnés dans votre dossier : l'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées.

Pour ce premier point vous dépendez du syndicat des eaux du plateau de Crémieu qui s'approvisionne en eau sur le plateau d'Optevoz et au pied de l'Amby. La consommation en eau potable par habitant à Saint Romain est inférieure à la moyenne française, 45 m³ environ contre un peu plus de 52 m³. Mais très certainement, comme la consommation française, la vôtre ne cessera de croître au cours des années à venir.

A terme nous craignons que les puisages actuels soient insuffisants.

Le sous-sol de votre commune, et celui des communes voisines, disposent de nappes phréatiques importantes. Vous indiquez clairement dans votre rapport de présentation que celles-ci sont inutilisables car polluées par les pesticides et autres intrants agricoles.

Un travail est très certainement indispensable à entreprendre pour diminuer cette pollution, comme le prévoit le règlement de votre PLU page 98 lorsqu'il cite l'article L211-7 point 6 et 7 auquel nous ajouterions le point 12 non cité, car il s'agit bien d'un système aquifère correspondant à une unité hydrographique souterraine.

Ce qui suppose qu'une telle action ne peut être valablement entreprise que conjointement avec les communes assises sur cette unité.

Connaître, faire connaître et protéger le patrimoine naturel

Certaines communes qui ont entrepris cette démarche depuis de nombreuses années avec l'aide de la Chambre d'Agriculture voient la teneur en nitrates et pesticides nettement diminuer.

La station d'épuration intercommunale qui traite vos eaux usées est aujourd'hui nettement insuffisante pour traiter les apports des différentes communes adhérentes de ce syndicat. Il est donc urgent d'entreprendre une mise à niveau de celle-ci pour éviter que ses effluents polluent les milieux naturels.

2 – Les lieux de vie et le bâti existant ou à construire.

Votre PLU édicte de bonnes mesures qui préservent le caractère des hameaux de votre commune. Il en est très bien ainsi.

Juste une petite suggestion, dans le paragraphe concernant les clôtures, (règlement page 43, titre II et Page 55, titre III) nous aurions aimé voir une incitation à la plantation de haies arborées d'au moins 5 essences locales plutôt que de « murs verts » de lauriers ou de thuyas. Ces haies serviraient d'habitats, de lieux de déplacement et de nourrissage pour la petite faune.

3- Les milieux naturels.

Le Rapport de Présentation et divers autres documents font un inventaire complet et détaillé de la riche biodiversité de votre territoire et des mesures conservatoires mises en place au fil des années.

Néanmoins il laisse apparaître plusieurs faiblesses ;

- Les haies sont bien répertoriées, vous avez pris une décision énergique pour leur maintien. Mais les éléments de ce maigre réseau ne sont pas toujours reliés entre eux ou avec les espaces boisés ou les zones humides. Des mesures d'incitations seraient les bienvenues d'autant plus que bien étudiées elles ne peuvent être que favorables aux exploitants agricoles.
- La trame verte n'offre pas un continuum satisfaisant, elle s'interrompt en plusieurs lieux. Ceci peut être amélioré facilement par la plantation de larges haies.
- Les cours du Girondan et de la Girine pourraient être améliorés en certains endroits par l'entretien et la complémentation des ripisylves.

Voici, dans les grandes lignes, les quelques remarques que nous pouvons faire sur votre PLU, qui, encore une fois nous paraît bien étudié.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs le Conseillers Municipaux en nos sentiments les meilleurs.

Lucien Moly

Administrateur de Lo Parvi

